

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 20 décembre 2018

PRESENTS : Catherine POOS-SIMON, Conseillère - Présidente  
Pierre PIRARD, Bourgmestre,  
Christophe THIRY, Marie DESSE, Jean-Pol MISSON, Echevins ;  
DUPLICY, ZABUS, PIERLOT-HENROTTE, DABE, TANGHE, Conseillers  
communaux ;  
Johnny MACOIR, Président de CPAS ;  
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

#### MANDATAIRES

Le Conseil communal prend acte des déclarations d'apparement des Conseillers aux listes politiques suivantes :

cdH : Macoir

MR : Pirard, Dessé, Thiry, Duplicy, Misson, Dabe, Poos-Simon

PS : Tanghe

Il prend également acte du non apparement / regroupement des Conseillers communaux suivants : Zabus et Pierlot-Henrotte

Il désigne les représentants communaux suivants au sein des différentes commissions, asbl et intercommunales :

ORGANES	P. PIRARD	C. THIRY	M. DESSE	JP. MISSON	L. PIERLOT-HENROTTE	A. DUPLICY	L. ZABUS	S. DABE	C. POOS-SIMON	J. MACOIR	J. TANGHE
ALE			E	E		E		E	Elisabeth Nickx		X
CO.PA.LOC	E	S	S	S	E	S	E	E	E	E	S
CCA			S		E	E			S	S	E
CLDR		E	S	E			S			E	S
ADL	E		E								X
CCATM				E		E					
Commission bus			E		E					X	
VIVALIA	E				E	E			E	X	
IDELUX	E				E		E		E		X
IDELUX Finances	E				E		E		E		X
Idélux Projets publics	E				E		E		E		X
AIVE		E	E	E				E			X
AIVE secteur valorisation et propreté		E	E	E				E		X	
AIVE GIG			E								
ORES Assets (anciennement INTERLUX)		E			E		E	E		X	
SOFILUX	E		E	E					E		X
PNDO	E	E	E			E				X	
La Terrienne du Luxembourg				E	E					X	
Ardenne et Lesse				E+CA				E		X	
AS					E+CA						
MUFA				E+CA				E			X
Contrat de Rivière pour L'Ourthe			E				S				
Maison Tourisme Pays Bastogne	E		E+CA							X	
CECP	E				S						
UVCW	CA			E							
ETHIAS				S					E		
La grande forêt de Saint-Hubert et de la Haute Lesse			E						S		
SWDE - AG		E									
SWDE - conseil exploitation LOS		E									
Centre sportif Tenneville				E+CA							
ASBL Aube				E	E+CA					X	
IMIO	E	E			E				E		X
Crilux					E						

## ADMINISTRATION

Le Conseil communal décide à l'unanimité de donner délégation, pour la durée de la législature, au Collège Communal pour accorder des concessions de sépultures de 30 ans maximum, pour accorder les prolongations que la loi autorise et pour récupérer les concessions dans les cimetières communaux de l'entité.

## FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une balise pluriannuelle pour la dette pour les années 2019 à 2024. Le volume annuel de la dette (nouveaux emprunts à contracter) est fixé à 160 € / habitant et le volume total de la dette sur base de la population au 10 décembre 2018 s'élève à 2 438 400 €.

Il décide également à l'unanimité d'intervenir à concurrence de 180 953,78 € dans le budget 2019 de la Zone de Police Centre Ardenne.

Le Conseil communal décide d'approuver comme suit

- à l'unanimité le budget communal ordinaire de l'exercice 2019
- par 9 voix pour, 2 voix contre (MACOIR et TANGHE) et 0 abstention le budget communal extraordinaire de l'exercice 2019.

En euros :	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	4 707 599,36	2 550 221,72
Dépenses exercice proprement dit	4 440 324,98	3 239 322,12
Boni / Mali exercice proprement dit	267 274,38	689 100,40
Recettes exercices antérieurs	583 496,64	0,00
Dépenses exercices antérieurs	23 910,20	44 311,57
Prélèvements en recettes	0,00	745 223,56
Prélèvements en dépenses	300 000,00	11 811,59
Recettes globales	5 291 096,00	3 295 445,28
Dépenses globales	4 764 235,18	3 295 445,28
Boni / Mali global	526 860,82	0,00

Enfin, il décide à l'unanimité de verser une avance récupérable d'un montant estimé à 25.000 € au Parc Naturel des Deux Ourthes.

### LOGEMENTS

a) Presbytère d'Amberloup

Le Conseil communal fixe à l'unanimité les conditions de location.

b) Presbytère de Lavacherie (corps de logis)

Le Conseil communal fixe par 9 voix pour, 2 voix contre (MACOIR et TANGHE) et 0 abstention les conditions de location.

c) Presbytère de Lavacherie (nouveau logement)

Le Conseil communal fixe par 9 voix pour, 2 voix contre (MACOIR et TANGHE) et 0 abstention les conditions de location.

Les 3 logements seront attribués de préférence à des familles dont la taille est en correspondance avec le nombre de chambres des biens loués. Par ailleurs, les candidats preneurs fourniront une attestation signée selon laquelle ils ne sont pas propriétaires ou usufruitiers d'un autre immeuble à destination de logement. Enfin, ils s'engagent par écrit à se domicilier dans les lieux faisant l'objet de la demande de location.

### TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges du marché "PIC 2019-2021 – désignation d'un auteur de projet, surveillant et coordinateur". Il choisit la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché. La

dépense estimée à 40.000 € TVA comprise sera financée par un subside et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire pour le solde.

#### URBANISME – MOBILITE

Le Conseil communal décide à l'unanimité de renouveler une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.). Outre 3 représentants du conseil communal et le président, le nombre de membres est fixé à 8 membres effectifs. Les 9 membres représentant les citoyens et leurs suppléants seront choisis parmi les personnes ayant déposé leur candidature dans les délais prévus par l'appel public. Un équilibre devra être respecté en ce qui concerne l'origine géographique et l'âge des membres choisis. La représentation des intérêts économiques, sociaux, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité devra être assurée.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'acte permettant à ORES Assets d'obtenir un droit d'emphytéose sur une partie (32ca) du terrain communal cadastré SAINTE-ODE, 3<sup>ème</sup> division, section B, n° 482<sup>E</sup>pie dans le but d'y construire une cabine électrique.